

37^e Salon des Arts de Saint-Maurice

Espace Delacroix, 27 rue du Maréchal Leclerc 94410 Saint-Maurice
Entrée libre 7/7 jours de 14h à 19h sauf le dimanche 26 janvier de 14h à 18h

ATTENTION cette année le Salon se tiendra en janvier

du vendredi 17 janvier au dimanche 26 janvier 2020

Invitées d'honneur

Adèle Bessy (peintre) et Laurence Bessas-Joyeux (sculpteur)

VERNISSAGE le samedi 18 janvier 2020 à 11h

DÉPÔT :

PEINTURES : lundi 13 janvier de 9h30 à 12h et de 14h à 19h

SCULPTURES : mardi 14 janvier de 9h30 à 12h

Espace Delacroix, 27 rue du Maréchal Leclerc 94410 Saint-Maurice

RETRAIT :

Dimanche 26 janvier à partir de 18h (**pas avant**) jusqu'à 19h30

Passé ce délai, il sera perçu 10 € de gardiennage par jour.

RÈGLEMENT

Le Salon est ouvert aux artistes professionnels et amateurs.

Les œuvres sont soumises à un jury d'acceptation.

Ne seront pas admises les œuvres déjà exposées aux Salons précédents,
les reproductions, copies ou plagiats..

Les limites de place peuvent contraindre le comité à n'exposer qu'une œuvre par artiste.

PEINTURES

Chaque peintre peut proposer 2 oeuvres

+ 1 autre œuvre facultative sur le thème « L'arbre dans tous ses états »

Choix des formats

Formats carré : 80x80 ou 90x90 ou 100x100

Autres formats : du 30 F au 80 F, en hauteur (soit 1m15 maximum en largeur)

ŒUVRES sur PAPIER

Chaque peintre peut proposer 2 oeuvres

+ 1 autre œuvre facultative sur le thème « L'arbre dans tous ses états »

Format libre

Merci de vérifier la solidité de votre système d'attaches.

Pour les châssis,

il est préférable de fixer 2 pitons de part et d'autre à l'intérieur du châssis
et d'y tendre une cordelette.

Pour les œuvres sur papier, choisir des baguettes très sobres. Ne pas utiliser les pinces clips.

Vérifier que votre œuvre est bien signée et
inscrire votre nom et titre de votre œuvre, lisiblement au dos.

SCULPTURES :

1 à 3 œuvres. Prévoir de les fixer sur vos propres socles, bien stables et fraîchement repeints.
Nom de l'artiste et titre de l'œuvre doivent figurer lisiblement sur le socle.
Pour les œuvres monumentales, envoyer photos numériques à l'inscription,
à mireille.cifuentes@ville-saint-maurice.fr

DROIT d'ACCROCHAGE :

15€ par œuvre, payable impérativement le jour du dépôt.
Règlement par chèque, libellé au nom de « Régie de recettes principale »
ou en espèces.

ASSURANCE :

A compter du jour du dépôt et durant le Salon, les œuvres devront être assurées par les exposants,
la responsabilité de la commune de Saint-Maurice
ne pourra être engagée en cas de vol, incendie ou accidents divers.

PRIX remis lors du vernissage

- 1/ Grand prix du Salon (peinture)
- 2/ Grand prix du Salon (sculpture)
- 3/ Prix de la ville de Saint-Maurice (peinture ou sculpture)
- 4/ Prix du thème «L'arbre dans tous ses états»
- 5/ Prix Delacroix pour jeune artiste de 18 à 35 ans
- 6/ Prix du public du Salon de 2019

VENTES :

Les œuvres exposées peuvent être vendues. La ville ne prend aucun pourcentage.

La ville de Saint-Maurice et le Comité d'organisation sont seuls responsables de la présentation du Salon. Aucun changement d'emplacement ne pourra intervenir pendant la durée du Salon.
MERCI de RESPECTER le REGLEMENT.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter la Médiathèque E. Delacroix au 01 45 18 81 71
ou par mail : mireille.cifuentes@ville-saint-maurice.fr

DATES à RETENIR

Dépôt peintures : Lundi 13 janvier 9h30 à 12h et de 14h à 19h
Dépôt sculptures : Mardi 14 janvier de 9h30 à 12h
Vernissage : Samedi 18 janvier à 11h
Retrait : Dimanche 26 janvier à partir de 18h (**pas avant**) jusqu'à 19h30

Date limite d'envoi d'inscription : le 4 janvier 2020
